Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 029-212902746-20220707-A2022089SCAER-AR

Département du Finistère

DEL 2022/089

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt deux
Le Mercredi 06 Juillet à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LE GOFF, MAIRE DE SCAER.

Étaient présents 20 Conseillers sur 29 :

MM Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Martine BOUCHER, Guy FAOUCHER, Danielle LE GALL, Fabienne CAILLAREC, Ludovic RUHIER, Frédéric MICHEL, Jean-Pierre GUILLOU, Anne-Laure LE GRAND, Delphine BOUGUENNEC, Michel GARO, Isabelle QUELVEN, Roland SAINT-JORE, Cédric GOUIFFES, Marie-Antoinette PEDRONO, Christian CARDUNER, Jean Michel LEMIEUX, Marie-Josée CANEVET.

ABSENTS EXCUSES : Jean-François LE MAT, Marie-Pierre GIRE, Frédéric LE BEUX, Anne LE GALL, Didier MORGANT, Pierrette LE FLOCH, qui ont donné respectivement procuration à Marie-Antoinette PEDRONO, Hélène LE BOURHIS, Guy FAOUCHER, Danielle LE GALL, Jean-Yves LE GOFF, Christian CARDUNER.

ABSENTS : Marine SENECHAL, Pascale DUFLEIT, Jacqueline SABATIER,

Monsieur Cédric GOUIFFES a été élu Secrétaire.

DEL 06.07.2022 / 2022/089 : CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES ET SA REPONSE EXERCICE 2016 ET SUIVANTS :

RAPPORTEUR MME LE GALL,

L'assemblée délibérante est informée que la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne a procédé au contrôle des comptes et à l'examen de la gestion de la Communauté d'Agglomération Quimperlé Communauté à compter de l'exercice 2016. Ce contrôle a été ouvert par lettre de la chambre du 02 février 2021. L'entretien prévu par l'article L.243-1 du code des juridictions financières a eu lieu le 16 Juillet 2021 avec M. Sébastien MIOSSEC, président de la communauté et de son directeur général des services.

La chambre lors de sa séance du 20 Septembre 2021, a arrêté ses observations provisoires qui ont été adressées le 5 Novembre 2021 au président de l'EPCI. Des extraits ont été adressés d'une part au président du conseil de développement du pays de Lorient, et d'autre part, à la présidente de l'association Le Fourneau.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 029-212902746-20220707-A2022089SCAER-AR

Le Président de l'EPCI a répondu par courrier enregistré au greffe de la chambre le 03 Janvier 2022. La présidente de l'association le Fourneau a répondu à l'extrait qui lui avait notifié par courrier enregistré au greffe de la chambre le 5 Janvier 2022 et a sollicité une audition.

Après avoir examiné les réponses reçues et auditionné la présidente de l'association Le Fourneau, la chambre, lors de sa séance du 2 Mars 2022, a arrêté ses observations définitives.

Les investigations de la Chambre Régionale des Comptes ont porté plus particulièrement sur les points suivants :

- Le projet de territoire et ses instruments de mises en œuvre et du pilotage
- La gouvernance intercommunale
- La définition et la mise en œuvre des compétences communautaires
- L'intégration communautaire
- La gestion budgétaire et la fiabilité des comptes
- La situation financière de l'EPCI

Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport doit être communiqué au conseil municipal, être inscrit à l'ordre du jour de la plus proche réunion suivant sa réception et donner lieu à un débat.

VU l'exposé de Mme LE GALL,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du débat sur le rapport d'observations définitives des exercices 2016 et suivants de la Chambre Régionale des Comptes Bretagne.

Pour extrait certifié conforme,
Jean-Yves LE GOFF,
MAIRE DE SCAER